

LA REINE vs. EMMANUEL CHAMPAGNE, ALEXANDER P. FISHER, PHILIPPE GARIÉPY, PIERRE GARIÉPY, PIERR^e HENRI, MAXIME LÉPINE, PIERRE PARENTEAU, MOISE PARENTEAU, JOSEPH PILON, BAPTISTE ROCHELEAU, FRANCIS TOUROND, PATRICE TOUROND, BAPTISTE VANDAL, PIERRE VANDAL ET JOSEPH ARCAND.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, Hillyard Mitchell, du Lac-aux-Canards, dans les territoires du Nord-Ouest, jure et dis :

1. Je connais depuis un certain temps chacun des dits Emmanuel Champagne et autres ci-dessus nommés, et je suis depuis plusieurs années un des juges de paix de Sa Majesté dans et pour les dits territoires.

2. D'après ce que je sais personnellement des dits Emmanuel Champagne et autres, je n'hésite aucunement à dire qu'ils ont toujours été des habitants probes et paisibles, et des sujets de Sa Majesté fidèles et obéissant aux lois, jusqu'à l'époque de la rébellion.

HILLYARD MITCHELL.

Assermenté devant moi, à Régina, dans }
les territoires du Nord-Ouest, ce 7^e }
jour d'août 1885.

CHAS. NOLIN, *juge de paix dans et pour les dits territoires.*

LA REINE vs. ALEXANDER P. FISHER.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, Hillyard Mitchell, du Lac-aux-Canards, dans les territoires du Nord-Ouest, marchand, prête serment et dis :

1. J'ai bien connu Fisher depuis neuf ans ; c'est un véritable honnête homme, et je ne l'ai jamais entendu proférer un sentiment de déloyauté.

2. Le ou vers le vingtième jour de mars dernier, il m'informa qu'il était un prisonnier échappé de Louis Riel à Batoche, qu'il n'avait pris aucune part à la révolte et qu'il aimerait à partir, mais qu'il voulait rester pour prendre soin de sa famille et de ses propriétés ; et au meilleur de ma connaissance, information et croyance, il était un ennemi acharné de Riel, depuis l'arrivée de celui-ci dans le pays et jusqu'à l'époque de la rébellion, et il n'a jamais été de propos délibéré un rebelle ; il a été entraîné dans le mouvement par suite de sa faiblesse naturelle, par bêtise, parce qu'on riait de lui, et non avec une intention de méchanceté ou de cruauté.

HILLYARD MITCHELL.

Assermenté devant moi, à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7^e jour }
d'août A.D. 1885.

HY. LEJEUNE, *juge de paix dans et pour les dits territoires.*

LA REINE vs. ALBERT MONKMAN.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, Charles Nolin, de la paroisse de Saint-Laurent, dans les territoires du Nord-Ouest, entrepreneur, prête serment et dis :

1. Le dix-neuvième jour de mars dernier Louis Riel me fit arrêter et subir un procès devant lui et ses compagnons, et le dit Albert Monkman parla très